



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion du bureau de la CMFP du mardi 16 mars 2010

Présents : D Priou et A M Le Guern : SG/DRH/SEC/DCF ; les autres représentants de l'administration.

Les organisations syndicales.

Il n'y avait qu'un seul point à l'ordre du jour : l'examen du projet de document d'orientation à moyen terme de la formation.

En préalable la CGT a reposé la question de la constitution des CVRH. La réponse de l'administration est toujours la même : la forme juridique pourrait consister à former un service à compétence nationale, mais aucune décision n'est prise par le secrétaire générale quant à l'exécution de cette proposition.

Monsieur Priou nous a présenté les grandes lignes du document d'orientation à moyen terme de la formation.

Ce document couvrira les années 2010/2012.

La loi de modernisation de la Fonction Publique du 2 février 2007 introduit la notion de formation professionnelle tout au long de la vie. L'article 31 du décret du 15 octobre 2007 pose les bases du document d'orientation à moyen terme de la formation. Il prend en compte les orientations interministérielles. il est révisé tous les trois ans. Le document est établi à partir du schéma stratégique de gestion des ressources humaines et du plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines du ministère. A partir de l'analyse des missions, des compétences, des effectifs, il donne les priorités et fixe les objectifs et les moyens de la formation professionnelle.

Ce document est composé en trois parties :

- le contexte et le cadre réglementaire ;
- les implications sur les besoins de compétence et de formation ;
- les orientations stratégiques du ministère en matière de formation.

Dans ce document le ministère rappelle sa priorité : piloter une politique de développement durable au bénéfice des territoires dans un contexte mondialisé. Pour ce faire huit sujets transversaux sont identifiés :

- inventer une croissance responsable pour un avenir durable,
- faire de la France un champion de la lutte contre le changement climatique,
- faciliter le développement de nouveaux modes de production et de consommation, reposant sur la sobriété,
- développer une ville durable,

- sauvegarder la biodiversité et la qualité des milieux,
- faire de nos territoires des lieux d'application des démarches de développement durable,
- maîtriser les conséquences des risques naturels et réduire les risques technologiques et sanitaires,
- renforcer la compétitivité des territoires dans le cadre d'un développement solidaire et équilibré de toutes leurs composantes.

Un audit formation est attendu. Il est réalisé par le CGEDD. Ses travaux compléteront les actuelles réflexions : assises ministérielles de la formation de octobre 2009, les travaux du groupe stratégiques « compétences », les « projets acteurs du changement et acteurs de la formation ».

Ces dispositifs s'appliquent aux agents en poste dans les services du MEEDDM, comme aux agents qui mettent en œuvre les politiques portées par le ministère dans des services ne relevant pas directement de son autorité.

Trois niveaux de maîtrise d'ouvrage sont ainsi déclinés :

- au niveau national, les directions de programme donnent les grandes orientations nationales de formation,
- au niveau régional, les DREAL ont un rôle important sur le champ des compétences et de la formation. Ils établissent le document sur la stratégie compétence et le plan de formation, au niveau locales chefs de service sont responsables du développement des compétences des agents de leur service.

La concertation(!) avec les syndicats doit, selon le document, accompagner l'ensemble du processus.

Celui-ci conduit à produire tous les ans, et aux différents niveaux des plans de formation (national, régional et local) pour les formations « métiers » des agents qui relèvent de nos politiques. Au niveau local, les CLF des DDI devront faire l'objet d'un travail interministériel avec la MIRATE

COMMENTAIRES CGT :

La CGT a redit une nouvelle fois son désaccord avec la politique de formation mise en œuvre. Elle regrette le manque de réponse concernant l'avenir des « CVRH » et des personnels. Vous retrouverez l'essentiel de notre position dans la déclaration remise lors de la CMFP du 11 février 2010, publiée sur nos sites.

Le calendrier suivant a été retenu : l'administration va faire un complément de rédaction au document initial. Un prochain bureau est fixé au vendredi 7 mai. Le document sera publié ensuite, et présenté à la CMFP du 23 juin.

Vous avez en annexe le projet de document